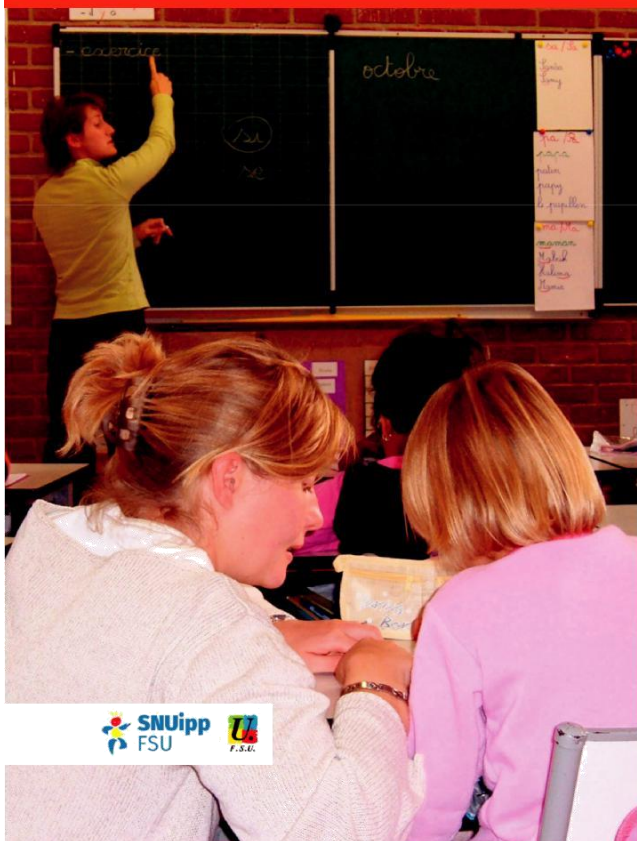


AESH

Gagner un métier !



Depuis 2014, des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sont recrutés dans les écoles et les établissements pour exercer des fonctions d'aide à l'inclusion scolaire de ces élèves. Ils sont aujourd'hui partie prenante des équipes éducatives et leur nombre a considérablement augmenté en fonction des besoins importants d'accompagnement pour assurer de bonnes conditions de scolarité aux élèves en situation de handicap.

Plus de trois ans après la parution du décret fixant les conditions de recrutement et d'emploi des AESH, de nombreux problèmes se posent, rendant compte d'un quotidien dégradé et pour lequel des avancées restent encore à gagner, notamment la garantie d'un temps complet et d'un salaire décent, une reconnaissance professionnelle passant par un statut et une formation. Aujourd'hui les accompagnants, qu'ils soient AESH ou contractuels en CUI-CAE, sont unanimes pour souhaiter une évolution rapide de leur cadre professionnel et revendiquent la création d'un « vrai métier ».

L'engagement du Président de la République en faveur des personnes en situation de handicap, la nomination d'une secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées sont les signes d'une volonté de faire évoluer le dossier, dont la question de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Dans la continuité des journées contre la précarité des 7 et 8 novembre et dans la perspective des mobilisations en faveur des agents non titulaires initiées par la FSU, le SNUipp-FSU s'engage avec les AESH pour dresser les contours d'un véritable métier.

Les accompagnants des élèves en situation de handicap sont invités, dans les départements, à venir échanger, à débattre ensemble des conditions d'exercice de leur métier et à formuler leurs attentes qui seront ensuite portées nationalement.

La construction d'un véritable métier, c'est avec nous !

DANS LE NORD PAS-DE-CALAIS...



SNUipp-FSU 59

<http://59.snuipp.fr>
276 BOULEVARD DE L'USINE
59800 LILLE
03 20 51 29 80
snu59@snuipp.fr



snuippfsunord



snuippfsu59

SNUipp-FSU 62

<http://62.snuipp.fr>
MAISON DES SOCIÉTÉS
16 RUE ARISTIDE BRIAND
62000 ARRAS
03 21 51 72 26
snu62@snuipp.fr



leSNU62twitte



leSNU62twitte

DÉPASSER LA SIMPLE FONCTION

Le décret de 2014

Depuis la rentrée scolaire 2014, un « statut » d'accompagnant des élèves en situation de handicap a été créé, premier pas dans la reconnaissance des missions exercées jusqu'à présent par les AVS ou les AED. Pour être recruté comme AESH, il faut désormais être titulaire du diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social, de niveau V, ou justifier d'un diplôme dans le domaine de l'aide à la personne ou de deux ans d'expérience dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap. L'AESH est recruté en CDD, puis en CDI au bout de 6 ans.

Si ce cadre d'emploi est un premier pas, il reste largement insuffisant et ne règle pas la précarité rencontrée par les personnels exerçant cette fonction. En tant que contractuels de la Fonction publique, leur « statut » se heurte aux limites du besoin non permanent, aux temps incomplets imposés et à des salaires insuffisants.

Le SNUipp-FSU et la FSU revendiquent la création d'emplois statutaires de la Fonction publique, pour que l'exercice de la simple fonction devienne un véritable métier. Le niveau de qualification des AESH doit être reconnu et s'accompagner d'une formation professionnelle à la hauteur des nombreuses connaissances et compétences que requiert le métier.

Un système à deux vitesses

La création du « statut » d'AESH n'a pas mis fin à un système à deux vitesses. Pour l'exercice d'une même fonction dans les écoles et établissements, les accompagnants sont aujourd'hui recrutés indistinctement sur des CUI-CAE ou des CDD/CDI d'AESH. Les différents cadres d'emploi créent des écarts de durée de travail et de salaire, mais aussi de droits, certains étant sous droit privé, d'autres sous droit public.

Les perspectives ne sont pas les mêmes pour tous les accompagnants. Si les AESH peuvent espérer un CDI au bout de 6 ans, les contractuels en contrat aidé n'ont aucune garantie de pouvoir poursuivre leur fonction en tant qu'AESH après leur contrat de 24 mois. La diminution du nombre d'emplois aidés dans l'Education nationale et leur transformation en parcours emploi compétences n'assurent pas non plus aux bénéficiaires de plus de 50 ans de pouvoir continuer au-delà du contrat initial.

Pour le SNUipp-FSU, il est urgent de créer le nombre d'emplois d'AESH nécessaires pour couvrir tous les besoins et de mettre fin à ces inégalités de recrutement. Au final, cela constitue une perte de compétences et d'expériences et un gâchis humain d'ampleur.

Être accompagnant aujourd'hui

Les AESH sont nombreux à rendre compte de difficultés dans l'exercice quotidien de leur fonction. Alors que l'importance de l'accompagnement des élèves en situation de handicap dans la réussite de la scolarisation n'est plus à démontrer, ils rencontrent encore beaucoup de difficultés à trouver leur place au sein des équipes pédagogiques et à cerner les attentes à leur égard.

Pour remplir leurs missions, beaucoup d'entre eux improvisent, bidouillent, font ce qu'ils peuvent, se forment par leurs propres moyens et sur leur temps personnel... Parfois leur temps de travail se limite aux seules heures d'accompagnement des élèves, ce qui ne permet pas d'inscrire à l'emploi du temps des plages d'échanges et de travail avec l'enseignant. L'accompagnement conjoint de plusieurs élèves, la plupart du temps dans plusieurs écoles ou établissements, avec des besoins différents, tend aussi à complexifier l'exercice de la fonction. Beaucoup d'AESH estiment aujourd'hui ne pas avoir les moyens nécessaires pour mener à bien leur mission auprès des élèves.

De son côté, l'Education nationale tarde à prendre en compte cette réalité et échoue à proposer des pistes de formation et d'accompagnement des personnels. Tout comme elle continue à faire signer des contrats avec des quotités de travail très réduites...

Dans le même temps, la majorité des AESH disent aimer leur métier et être valorisés par ce qu'ils apportent à l'élève qu'ils accompagnent. Ils ont acquis, par leur expérience sur le terrain, le recul nécessaire pour savoir quels sont les manques de leur métier et comment il doit évoluer au service de la réussite des élèves. Les attentes sont nombreuses au sujet de leur formation, qui doit dépasser le seul cadre généraliste, mais aussi sur leur apport dans le projet de scolarisation de l'élève.

Pour le SNUipp-FSU, il y a urgence à réfléchir ensemble à ce que doit être l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Des livrets revendicatifs

Le SNUipp-FSU a décidé d'aller à la rencontre des AESH dans les départements pour leur donner la parole sur leur métier. Si une réflexion est amorcée au niveau national et qu'elle s'accompagne d'évolutions, il faut que celles-ci tiennent compte de l'expérience des accompagnants et de leurs attentes.

A chaque niveau seront élaborés collectivement des livrets revendicatifs pour un véritable métier de l'accompagnement, « AESH, le métier que nous voulons ». Statut, formation, salaire, temps de travail, attendus du métier, référentiel de compétences, travail en équipe, accompagnement hors temps scolaire, perspectives professionnelles... il s'agit de réfléchir au métier de demain.

Pour que l'exercice d'une simple fonction se transforme en véritable métier !

Des audiences partout

Conférences de presse, rencontres avec les élus, demandes d'audience auprès des inspecteurs d'académie et des recteurs..., il s'agit de faire toute la lumière sur la réalité de l'accompagnement aujourd'hui et sur les exigences d'un véritable métier.

Au niveau national, le SNUipp-FSU demandera à être reçu par Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre en charge des personnes handicapées, mais également par le ministre de l'Education nationale. Il leur remettra à cette occasion une synthèse de tous les livrets revendicatifs rédigés dans chaque département.

La FSU mobilisée

La FSU a organisé des journées contre la précarité dans la Fonction publique les 7 et 8 novembre et a été reçue à cette occasion au ministère de l'action et des comptes publics. Aujourd'hui 1 agent de la Fonction publique sur 5 est un agent non titulaire ou contractuel et les récentes annonces sur la généralisation du recours aux contrats sont inquiétantes.

Les mobilisations à venir seront l'occasion de poursuivre le combat pour l'amélioration du service public dont les missions doivent être assurées par des agents recrutés, formés et rémunérés sous statut de la Fonction publique.

TROIS QUESTIONS À....



Ahmed Toubal,
Accompagnant des élèves en
situation de handicap (Rennes)
depuis 11 ans

Pourquoi avoir choisi ce métier ?

Je voulais aider les élèves en situation de handicap à s'intégrer à l'école du quartier, leur permettre d'avoir accès aux études et par conséquent leur proposer une autre perspective d'avenir.

Je me suis donc inscrit dans ce métier d'accompagnant après des désillusions dans mon métier d'éducateur spécialisé. Ce métier que je ne connaissais pas, j'ai appris à le découvrir.

Il m'a tout de suite plu et je m'y suis investi. Ma situation personnelle m'a permis de continuer malgré le faible salaire. C'est pour cela qu'en 2014 quand on m'a proposé le CDI j'ai accepté.

Qu'est-ce qui ne va pas dans le métier aujourd'hui ?

Aujourd'hui, je me retrouve parfois confronté à des situations complexes, sans réelles formations, informations et sans savoir vers qui me tourner. Je me retrouve en difficulté et sans réponse pour les élèves. La bienveillance dont je fais preuve et le bon sens m'aident mais pas suffisamment. Le manque de statut me pose question. Suis-je bien à ma place ? Est-ce bien mon rôle ?

Comment faire évoluer le métier d'AESH ?

Si j'avais une baguette magique, j'aimerais que ce métier ait une réelle formation. Une formation pour mieux appréhender les problématiques du public rencontré afin de pouvoir apporter des réponses adaptées aux élèves. Ce qui permettrait à chacun de pouvoir investir ce métier sans se poser la question du salaire et du statut. Ce métier doit évoluer. Nous accueillons de plus en plus d'élèves en situation de handicap, qu'il soit physique, mental ou psycho-social. Nous sommes de plus en plus nombreux à accompagner ces élèves et nous devrions pouvoir leur apporter une réponse adaptée à leur problématique.

Ce métier, pour qu'il évolue, doit passer par une véritable formation, un véritable statut, et une reconnaissance de nos pairs. Nos élèves méritent au moins cela.

Un engagement de campagne

Si l'engagement en 2016 d'un plan de transformation progressive des contrats aidés en contrats d'AESH est à porter au crédit du précédent Président de la République, l'actuel président a fait aussi du handicap l'un de ses principaux axes d'engagement pendant la campagne des élections présidentielles.

Parmi les objectifs figure la facilitation de la scolarisation des élèves en situation de handicap, qui a été déclinée depuis par le ministre de l'Éducation nationale. Renforcement des effectifs d'AESH, engagement à trouver une solution d'accompagnement pour tous les élèves ayant une notification d'aide... le ton a été donné à la rentrée 2017, même si les bonnes intentions n'ont pas toujours été suivies d'effets.

Aujourd'hui la nomination d'une secrétaire d'État auprès du Premier ministre en charge des personnes handicapées traduit une volonté de donner corps aux promesses de campagne. L'amélioration de la scolarisation des élèves en situation de handicap doit déboucher rapidement sur une évolution du métier d'accompagnant.

Des préconisations du médiateur de l'Éducation nationale

Chaque année, le médiateur de l'Éducation nationale présente un rapport sur un thème pour lequel il a été sollicité. En juin 2017, les travaux présentés sont en lien avec la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Un chapitre concerne les AESH pour lesquels le médiateur pose clairement la question du statut au sein de la Fonction publique, « offrant ainsi un déroulement de carrière, des perspectives d'évolution, des possibilités de mobilité et, le métier étant plus attractif, offrant la possibilité d'avoir un vivier de remplaçants. »

Il préconise également un recrutement à un niveau d'études permettant de faire un suivi de l'élève en situation de handicap jusqu'à la fin de ses études secondaires.

Au sujet de la formation justement, le médiateur suggère d'assurer à l'ensemble des AESH, une formation sur les méthodes d'accompagnement reconnues par la Haute Autorité de santé, et plus particulièrement pour les élèves autistes.

La Conférence nationale du handicap : gagnons un véritable métier !

Le 5 décembre dernier, Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre en charge des personnes handicapées, a dévoilé le plan de transformation pour "permettre à l'École de la République d'être pleinement inclusive". L'un des six axes de ce plan prévoit de "transformer durablement l'accompagnement des élèves en situation de handicap", avec l'objectif de "qualifier les accompagnants et renforcer l'attractivité de leur métier sur tous les temps et lieux de vie des enfants et des jeunes à partir de la rentrée 2018-2019".

La secrétaire d'État reconnaît que tant que le système de recrutement et d'emploi des accompagnants restera précaire, reposant pour partie sur des emplois aidés, les besoins d'accompagnement seront difficiles à pourvoir. Il reste à lui faire entendre que les temps incomplets imposés, les bas salaires et l'absence de perspectives ne sont pas non plus une aide pour la pérennisation de ces emplois.

La prochaine Conférence nationale du handicap devrait permettre de faire le point sur les engagements pour la prochaine rentrée scolaire. D'ici là, les livrets revendicatifs sur le métier d'AESH nous permettront de nous inviter dans le débat et de porter les revendications des personnels eux-mêmes.

